



Daniela MARGITICAN

Chef de projet RH

Experte en management
des risques professionnels



Gregory CERNAY

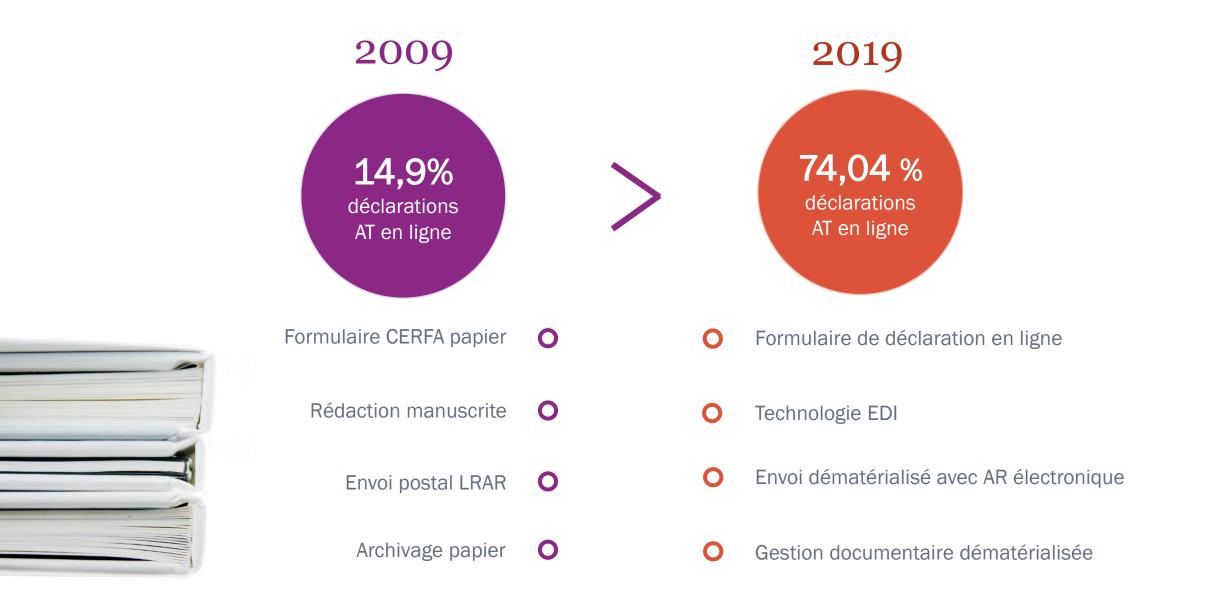
Manager en gestion des risques professionnels













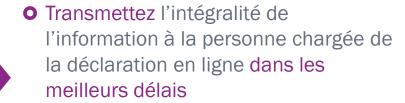
#### Contexte réglementaire

- Vous disposez d'un délai de 48h pour déclarer vos accidents du travail
- Ce délai court à compter de la connaissance de l'accident par l'entreprise
- Il s'applique également pour la remise de la feuille de soins au salarié

#### Avantages de la DAT en ligne

- Plus de souplesse dans la gestion des délais (vs gestion de l'AR)
- Edition de la feuille de soin depuis netentreprises

# Les points de vigilance : adaptez votre organisation





Conserver la preuve du dépôt



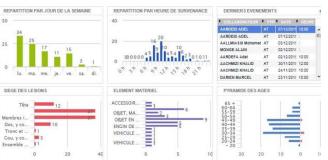


L'indisponibilité de l'outil ou une communication interne défaillante ne vous exonèrent pas du respect des délais.

Vous risquez une sanction pécuniaire qui peut être prononcée par la CPAM en cas de retard.







- Alimentez vos statistiques sans re-saisie des informations relatives aux AT/MP
- Produisez automatiquement vos indicateurs réglementaires et de pilotage
- Soyez alertés en temps réel d'un nouvel évènement ou d'un risque dans l'entreprise

 Mettez en place rapidement des actions de prevention ciblées et mesurezen les effets





## O Une plateforme d'échange entre :

- ✓ La CPAM,
- ✓ L'employeur,
- ✓ Le salarié.

### O Un téléservice permettant de :

Compléter les questionnaires CPAM en ligne

Consulter le dossier AT MP complet

Formuler des observations

# Au 31/12/2019:

**51067** 

questionnaires complétés en ligne par **des assurés**  54034

questionnaires complétés en ligne par des employeurs





## **Lien de connexion :** <a href="https://questionnaires-risquepro.fr">https://questionnaires-risquepro.fr</a>



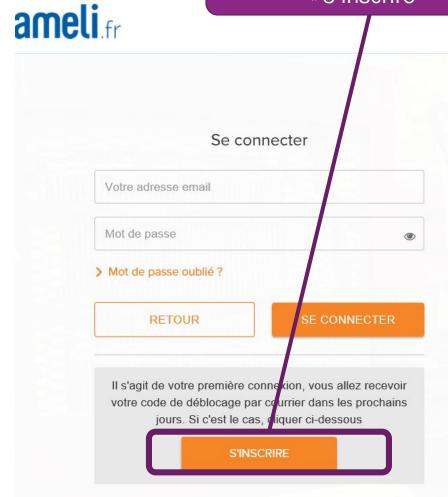
# ameli.fr





Sélectionnez la fonction « s'inscrire »

RISQUES PROFESSIONNELS





# Conditions Générales d'Utilisation du téléservice Questionnaires Risques Professionnels (QRP)

Les présentes conditions générales d'utilisation, ci-après « CGU », précisent les modalités d'accès à l'ensemble des services proposées par le téléservice « questionnaires risques professionnels ».

Les CGU ont pour objet de définir les modalités et conditions par lesquelles la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie, ci-après « la CNAM », met le présent service à la disposition de ses utilisateurs.

En acceptant sans réserve les présentes Conditions Générales d'Utilisation, l'Utilisateur confirme son consentement à l'application des présentes

Les présentes conditions générales d'utilisation sont portées à la connaissance de tous les utilisateurs tels que définis au §1.. Leur acceptation est un préalable obligatoire à l'accès aux services proposés.

Ladite acceptation par l'Utilisateur du téléservice est matérialisée par un clic sur le bouton « accepter ».

Lorsque la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, ci-après « la Caisse » procède à des investigations à l'occasion de l'instruction d'une demande de reconnaissance d'un accident du travail ou de maladie professionnelle, elle adresse aux parties (assuré, employeur ou bien leurs



Validez les conditions générales d'utilisation



#### Première connexion

Le code de déblocage arrive en courrier simple entre 4 et 6 Siret jours après votre courrier initial. Si vous n'avez pas reçu votre code de déblocage, contactez le 3679. (un accès par établissement) SIRET ou identifiant employeur particulier CODE DE DEBLOCAGE Reçu par courrier Code de déblocage ADRESSE EMAIL Pour réception de l'email de confirmation permettant d'obtenir un MDP Email Confirmation email CRÉER MON COMPTE ENTREPRISE RETOUR OBTENTION D'UN MOT DE PASSE



Code de déblocage perdu/non recu/indisponible



Contactez la CPAM au 3679

Confirmez votre demande par e-mail et/ou courrier LRAR

Perte/oubli de votre mot de passe



Adresse email non identifiée, non valide ou collaborateur absent



Contactez la CPAM au 3679

Confirmez votre demande par e-mail et/ou courrier LRAR



#### En parallèle:

- réalisez les démarches auprès de la CPAM pour participer à toute enquête en cours dans les délais (ex : demande de questionnaire papier),
- informez la caisse de vos difficultés par écrit.

#### Contraintes de la plateforme

- Des accès nominatifs
- 1 seul accès par établissement (donc pas de backup)
- Pas d'archivage des données sur la plateforme





#### **Gestion documentaire**

- Organiser la gestion documentaire
- Organiser et faciliter le partage d'informations entre les différents acteurs (RH, Paie, HSE)

#### Conséquence sur votre organisation

- Définir l'organisation en amont en tenant compte des contraintes de délais (périmètres, acteurs, rôles, GED)
- Cartographier les accès afin de faciliter la continuité de traitement (en cas d'absence, de départ, d'évolution de périmètre, etc.)







- https://questionnaires-risquepro.fr
- Oconnectez vous à l'aide de votre identifiant et mot de passe :

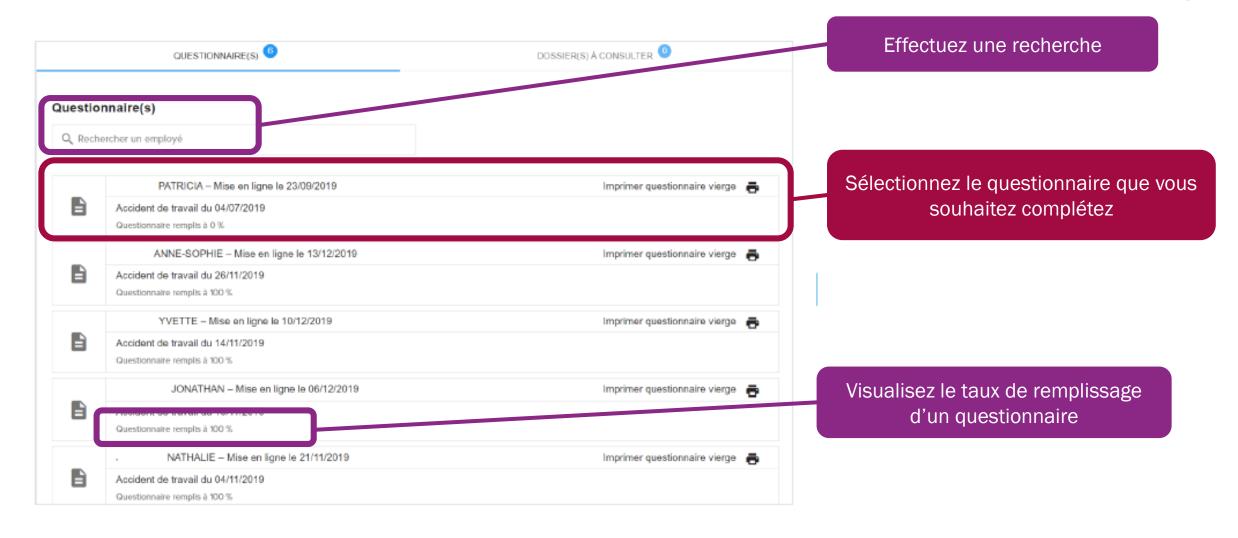


#### NOMBRE

nouveaux questionnaires, questionnaires en attente et dossiers en consultation

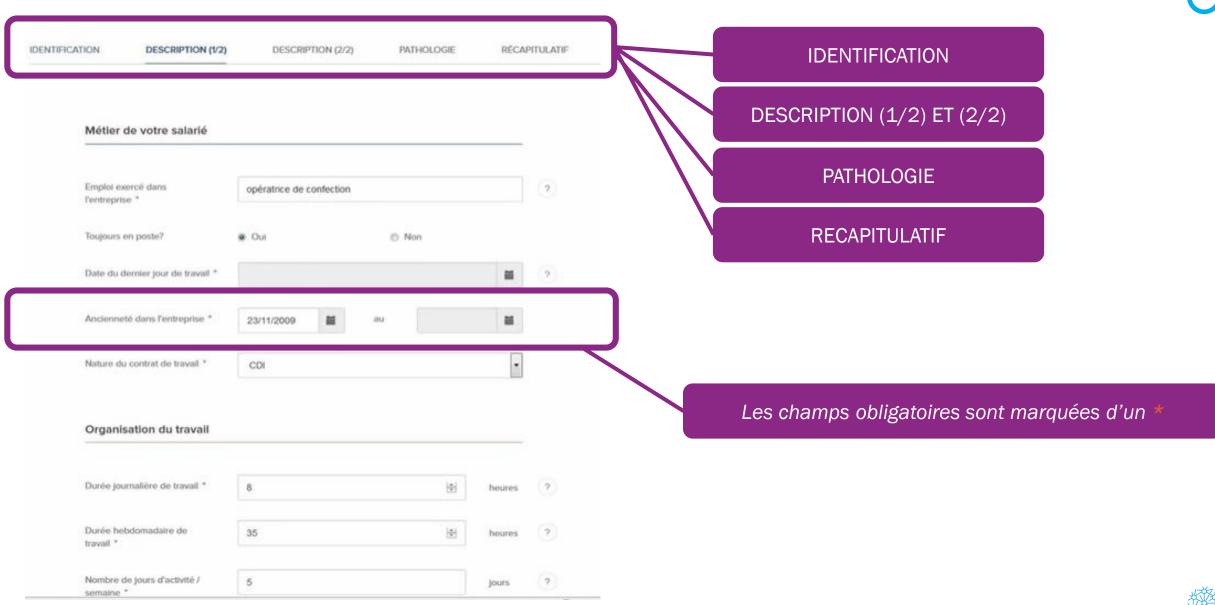


# Complétez votre questionnaire en ligne

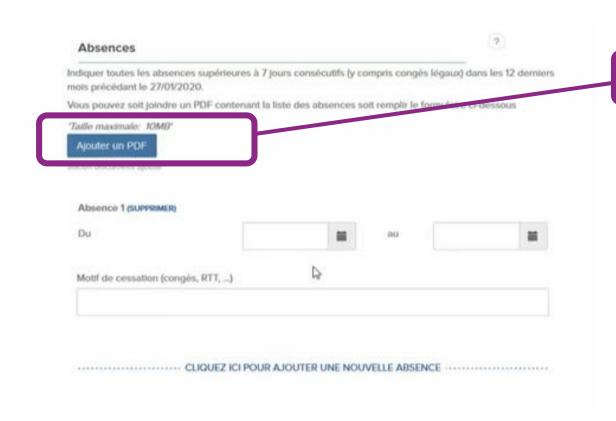




# Exemple de questionnaire « maladie professionnelle »



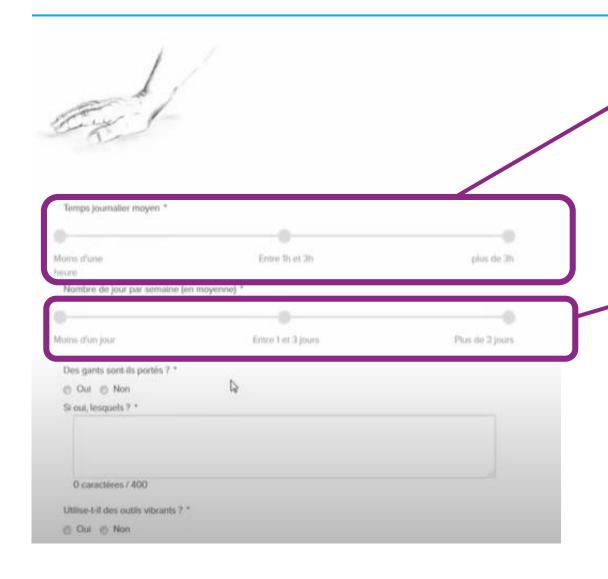
# Exemple de questionnaire « maladie professionnelle »



Vous pouvez joindre un PDF



# Exemple de questionnaire « maladie professionnelle »



Une jauge vous permet d'indiquer le temps journalier affecté à un mouvement

Quantifiez le temps passé à effectuer ce mouvement et non le temps passé à effectuer les taches qui impliquent de réaliser parfois ce mouvement.

Une jauge vous permet d'indiquer le nombre de jour hebdomadaire moyen affecté à la réalisation des taches

Si votre salarié est en temps partiel : tenez compte de cette spécificité et réalisez un prorata.

Mettez en évidence les efforts de prévention et outils mis à disposition pour limiter le caractère contraignant du geste.

Aucune proposition ne correspond à une absence totale de réalisation du geste

Joignez un commentaire libre et indiquez l'absence d'exposition.



Formats acceptés: pdf, png, jpg, jpeg.mp4,i 'Taille maximale: 10MB'	mpog*	
	document agoute	
60		
Autre pièce jointe		
Formats acceptés: pdf, png, jpg, jpeg.mp4,r	mpog*	
Taille maximale: 10ME		

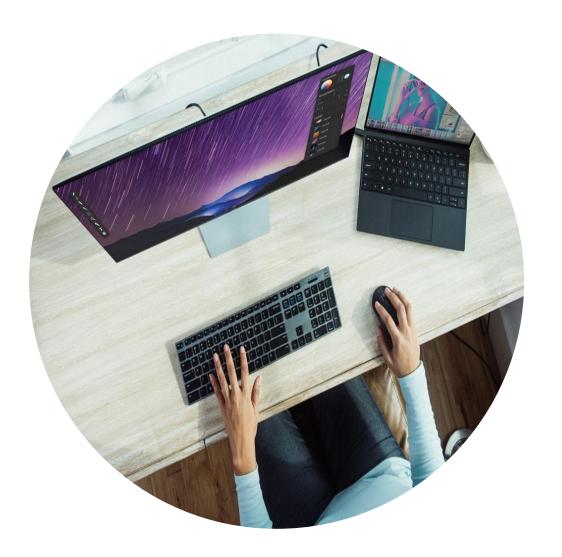
Vous pouvez joindre tout document utile pour justifier vos réponses (photos, vidéos, analyse de poste, ...)





Questionnaire complété à 100%





Possibilité de joindre des documents et pièces jointes

Possibilité de compléter le questionnaire en différé en procédant à des sauvegardes

Visibilité sur les questionnaires en attente

Rappel des échéances sur l'adresse e-mail renseignée lors de la création de l'accès

Tracabilité de la date de validation du questionnaire





## En cas de DYSFONCTIONNEMENT / INDISPONIBILITE

Ménagez vous des justificatifs (impr écrans), acter le dysfonctionnement par courrier à la CPAM contactez le 3679



## Le téléchargement du questionnaire en ligne fait courrir le délai

Si vous n'avez pas téléchargé le questionnaire dans les 15 jours suivants la réception du courrier d'information, le délai partira de la date de réception de ce courrier Datez votre réponse au questionnaire

## Respectez les délais

20 jours pour les questionnaires AT 30 jours pour les questionnaires MP



#### TRAME IMPOSEE

Joignez vos commentaires sur document libre

#### **CHAMPS BLOCANTS**

Joignez un commentaire avec vos réserves et commentaires sur le point en question après avoir renseigné la réponse la plus conforme





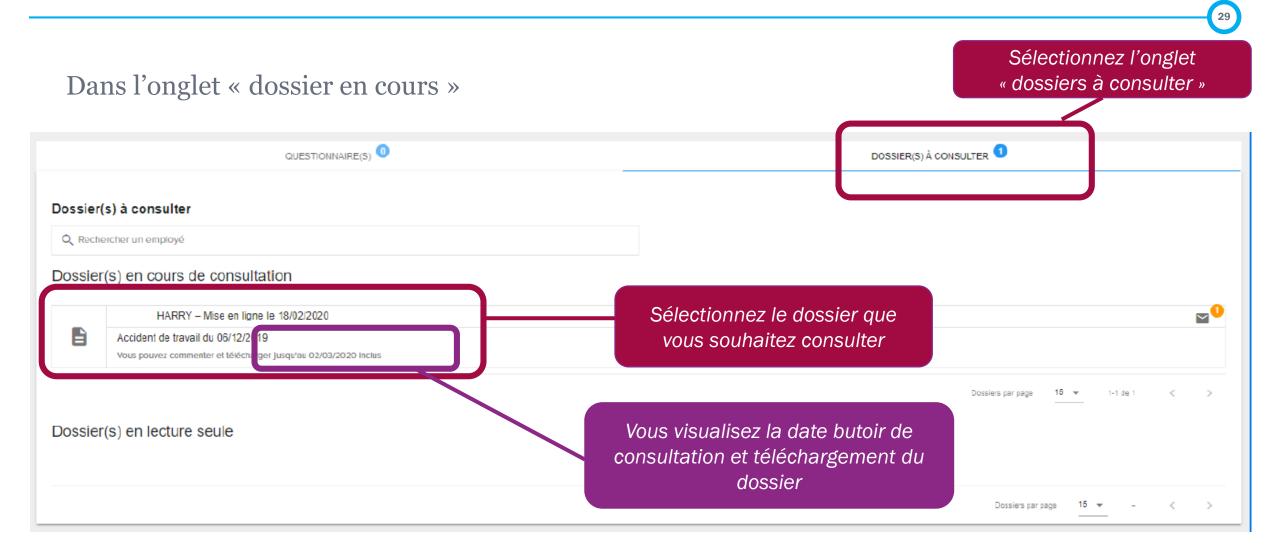
## **AVANT:**



- Déplacement dans les locaux CPAM
- O Dans un délai de 10 jours francs
- Avec prise de RDV préalable
- Aucune obligation pour la caisse de transmettre une copie des pièces consultées sur place

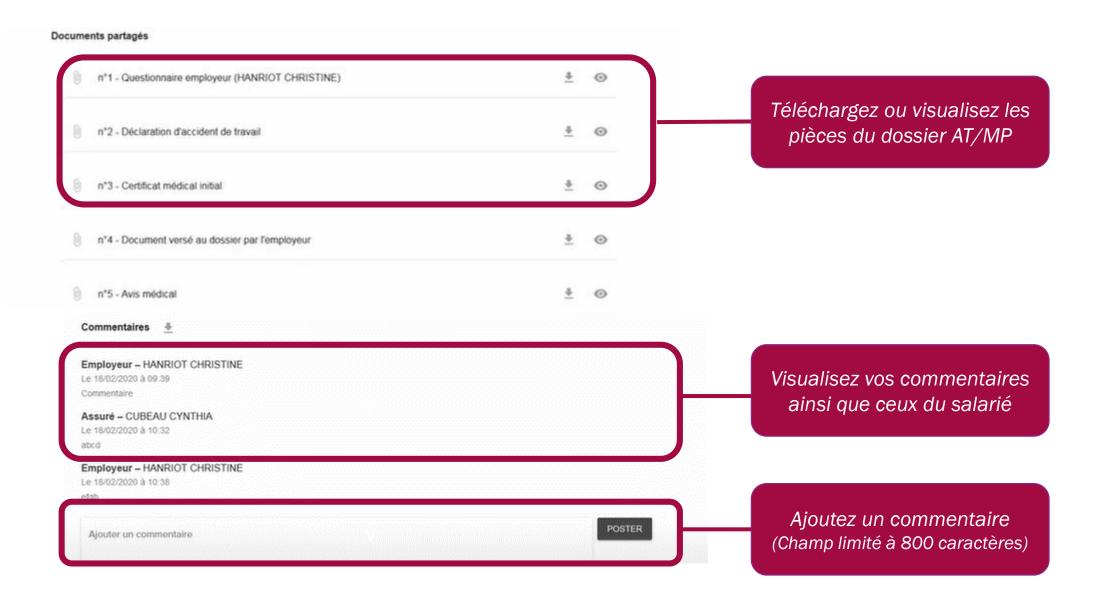


# Consultez le dossier en ligne





# Consultez le dossier en ligne





# La consultation en ligne : Quels avantages ?



## Avantages d'utiliser la PLATEFORME

Dossier accessible en ligne en quelques clics

Gain de temps

## Documents téléchargeables

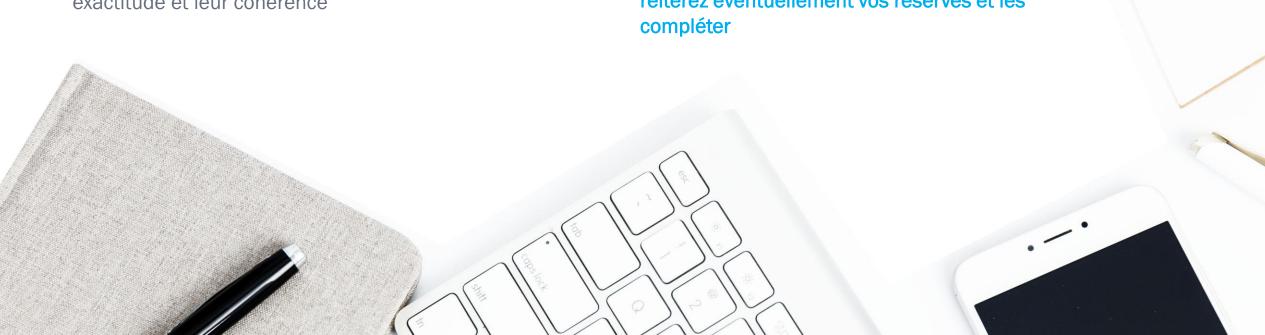
- La déclaration d'accident du travail ou de maladie professionnelle
- Le questionnaire complété par le salarié
- Le questionnaire complété par le témoin, ou la 1ère personne avisée
- Le compte rendu de l'agent enquêteur de la CPAM que vous avez rencontrez
- Le certificat médical initial descriptif
- L'avis du service médical de la CPAM, le cas échéant
- Les documents et informations que vous avez transmis à la CPAM, y compris vos réserves



# Les bonnes pratiques à adopter

- Prendre connaissance du questionnaire salarié et apporter vos observations
- Prendre connaissance du questionnaire complété par le témoin ou la première personne avisée
- Comparer les informations reportées, vérifier leur exactitude et leur cohérence

- Vérifier la complétude du dossier constitué sur lequel la caisse se fondera pour prendre sa décision
- Soumettre les pièces aux experts compétents (pour un avis médical notamment)
- Vérifier les conditions de reconnaissance et réitérez éventuellement vos réserves et les compléter



## J'ai constaté que des documents étaient manquants dans le dossier consulté

- o Listez les documents manquants dans votre commentaire d'observations
- o Conservez un imprim écran
- Actez ce manquement par courrier à la caisse en y joignant un bordereau reprenant la liste des pièces consultées et manquantes

#### Je souhaite formuler des observations mais le nombre de caractère est limité

- o Envoyez un courier complémentaire à la CPAM et informez la dans la zone commentaire
- o Notez l'essentiel de vos observations afin que la caisse en tienne compte
- Vous avez la possibilité de formuler plusieurs commentaires



## Je souhaite joindre un document à mes observations sur la plateforme

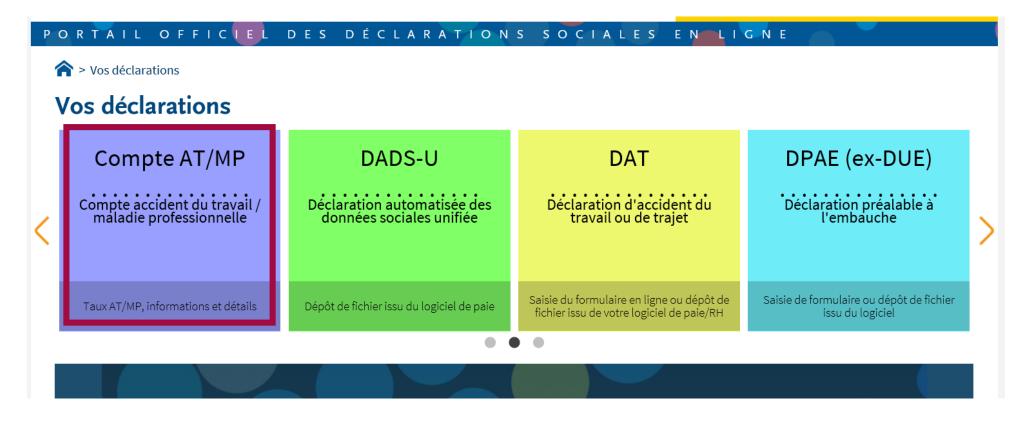
- o Lors de la phase d'observations, il n'est plus possible pour les parties de joindre des documents sur la plateforme
- o Transmettez vos documents par courrier ou email à la CPAM
- o Informez la CPAM de votre envoi dans votre commentaire et retranscrivez l'essentiel du contenu du document dans vos observations

## Point de vigilance : le salarié est notifié de vos observations. Il a accès à l'entier dossier

- Restez factuel dans vos observations
- Abstenez-vous de tout jugement de valeur







#### Le compte AT/MP permet d'accéder aux :

- Taux AT/MP en vigueur dans l'entreprise
- Taux AT/MP des 3 dernières années (2018, 2019 et 2020) ainsi que les éléments qui les composent
- Suivre en temps réel les AT/MP reconnus et leurs conséquences



## MON PROFIL AT/MP

- % Mon taux AT/MP en vigueur
- Les données pour mon prochain taux AT/MP
- Mon bilan des risques professionnels

### **MES SERVICES**

- **%** Télécharger mes décisions de taux AT/MP
- La Télécharger l'attestation de mes indicateurs des risques professionnels
- € Demander une "Subvention Prévention TPE"

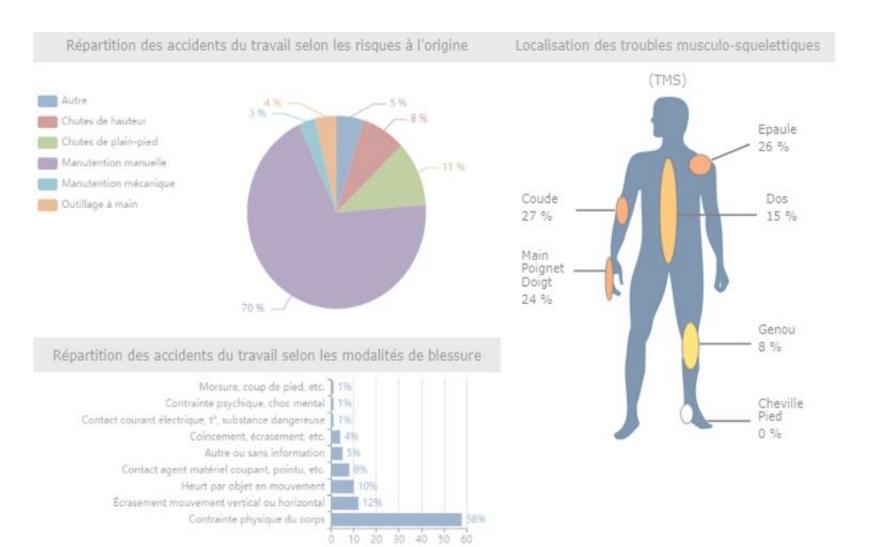
## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- ☐ Comprendre mon compte AT/MP
- La Barêmes des coûts moyens
- Sites utiles et contacts
- 📥 Mentions légales
- Conditions Générales d'Utilisation

- Téléchargez vos décisions de taux AT/MP dématérialisées
- Le bilan des risques professionnels (nombre de sinistres par établissement sur les 3 dernières années)
- L'attestation des indicateurs de risques professionnels comparés au taux régionaux et nationaux sur trois ans
- Demande de subventions prévention TPE



# Le bilan de mes risques professionnels



- Répartition des accidents selon les modalités de blessure
- Localisation des TMS et répartition des pathologies en %
- Répartition des accidents selon les modalités de blessure



# L'attestation des mes indicateurs risques professionnels

INDICATEURS DE L'ETABLISSEMENT	2016	2017	2018
Taux de Fréquence (TF)	3,64	4,97	3,40
Taux de Gravité (TG)	0,35	0,76	0,68
Indice de Fréquence (IF)	5,29	6,89	5,97
Indice de Gravité (IG)	0,00	0,00	0,00
Taux Brut (TB)	0,06	0,11	0,22
INDICATEURS REGIONAUX DU CODE RISQUE	2016	2017	2018
Taux de Fréquence (TF)	4,32	2,80	2,83
Taux de Gravité (TG)	0,24	0,18	0,19
Indice de Fréquence (IF)	5,70	5,20	5,20
Indice de Gravité (IG)	3,03	2,53	2,15
Taux Brut (TB)	0,11	0,11	0,12
INDICATEURS NATIONAUX DU CODE RISQUE	2016	2017	2018
Taux de Fréquence (TF)	5,14	3,96	4,18
Taux de Gravité (TG)	0,35	0,28	0,31
Indice de Fréquence (IF)	7,00	7,00	7,00
Indice de Gravité (IG)	5,53	4,56	3,04
Taux Brut (TB)	0.17	0.18	0.18

- Indicateurs de l'établissement
- Indicateurs régionaux du code risque
- Indicateurs nationaux du code risque



# Échéances pour adhérer à la notification dématérialisée des taux :



Pour les entreprises de plus de 150 salariés

96% des entreprises concernées ont adhéré à la notification des taux de cotisation



Pour les entreprises d'au moins 10 salariés

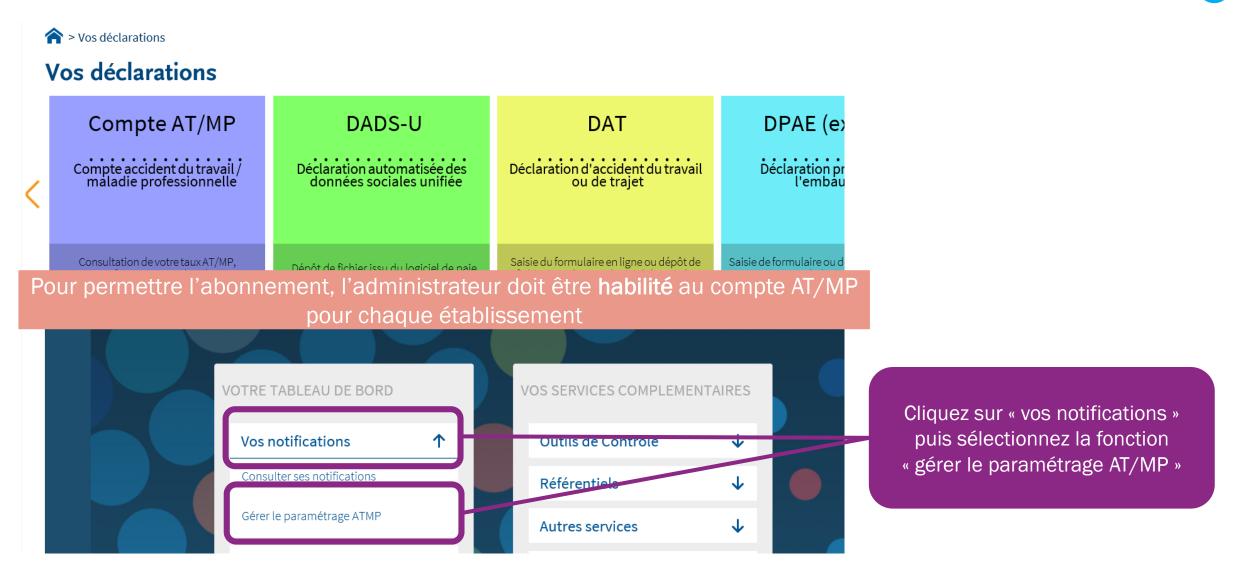
15% des entreprises comptant entre 20 et 149 salariés ont adhéré à la notification des taux de cotisation



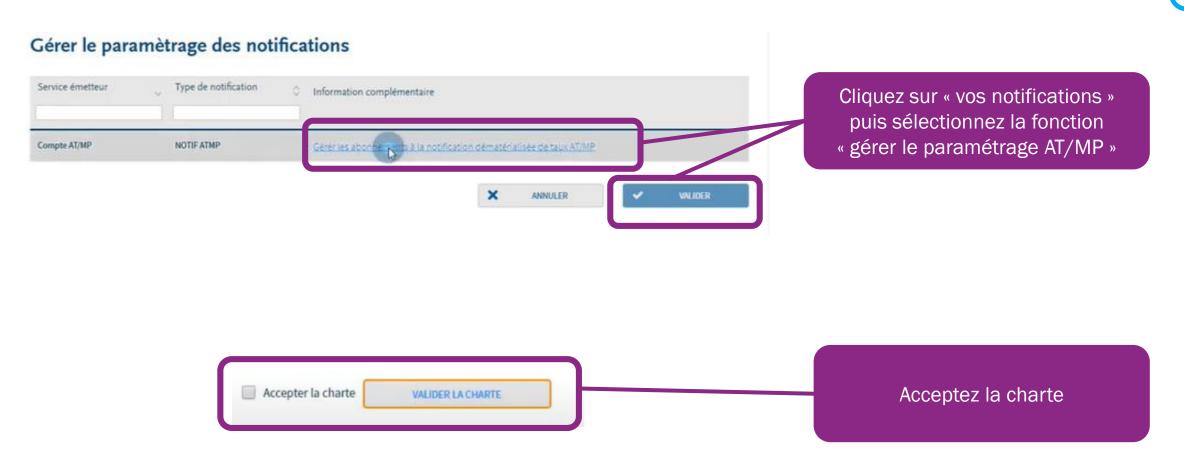
Pour toutes les entreprises

6,5% des entreprises comptant moins de 20 salariés ont adhéré à la notification des taux de cotisation



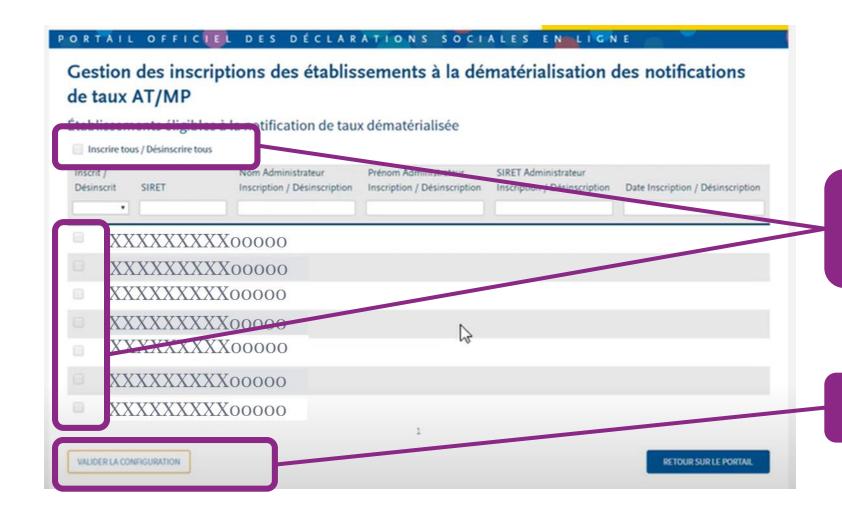








# Adhérez à la notification dématérialisée des taux de cotisation AT /MP



Sélectionnez les établissements que vous souhaitez inscrire ou cochez directement la case « inscirre tous »

Puis validez la configuration



# La notification dématérialisée et le contrôle du calcul de votre taux

Motif de la décision	Décision à télécharger	Date de notification de la décision
Décision annuelle	PDF	16/01/2020
Décision annuelle	PDF	16/01/2020

Cliquez sur l'icone permettant de télécharger votre notification de taux



Vous pouvez visualiser la feuille de calcul de votre taux de cotisation applicable

La feuille de calcul dématérialisée à la même valeur juridique que le format papier. Elle comporte les voies et délais de recours



2 mois pour contrôler et contester votre taux à compter du téléchargement





Contrôles réalisés pour chaque établissement concerné par un taux calculé

#### Informations entrant dans le calcul du taux

- Masse salariale,
- o nombre d'AT/MP reconnus,
- classement des AT dans une tranche de cout forfaitaire en fonction de la durée de l'absence du salarié,
- code risque applicable

## Imputations erronées

- Accidents de trajets,
- Dossiers ayant fait l'objet d'un refus de reconnaissance
- Maladies professionnelles résultant d'une multi exposition auprès de plusieurs employeurs,









